Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 61 (1969)

Heft: 7-8

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliographie

L'Emploi à temps partiel, par Maria Immita Cornaz. – Sous l'égide de l'Union internationale des organismes familiaux viennent d'être réunis, dans une jolie plaquette de 120 pages, une série d'articles publiés naguère dans le Coopérateur suisse sacrifié sur l'autel du renouveau.

Le mythe de l'emploi à temps partiel est le thème traité dans la première partie de cette brochure qu'il faut décidément avoir lu pour mieux apprécier la complexité du problème. L'auteur constate d'emblée que la notion même d'emploi à temps partiel est variable et qu'il n'y a pas de définition précise universellement admise. Ce ne sont pas seulement les catégories de travailleurs concernés, les attitudes favorables des uns, réticentes des autres, ou les recommandations judicieuses de la Conférence internationale des femmes sur l'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales qui retiennent l'attention de M^{11e} Cornaz. Elle traite aussi avec aisance de la sécurité sociale des travailleurs, qui est une préoccupation syndicale majeure en l'occurrence. Elle reconnaît qu'en ce domaine vital «la situation des travailleurs à temps partiel comporte encore trop d'incertitudes ou de risques d'abus dans la plupart des pays». Mais puisqu'il prend souvent «la forme d'un emploi permanent assimilable sur bien des points à l'emploi à temps complet, il serait souhaitable que les partenaires sociaux, sinon le législateur, s'efforcent de remédier à ces insuffisances. Car il y a dans cette voie des moyens de rendre moins pressante

la pénurie de main-d'œuvre et tous les inconvénients qui en découlent.

La deuxième partie entraîne les lecteurs dans une instructive incursion dans un certain nombre de pays étrangers, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Suède, la Belgique, voire même en Espagne où cette forme d'emploi serait mentionnée à propos des cotisations à la sécurité sociale. Les travailleurs à temps partiel sembleraient même être assujettis à la plupart des branches de l'assurance sociale. Mais une certaine prudence s'impose quand il s'agit d'estimer les faits sur la base des informations reçues des pouvoirs souverains. Il intéressera particulièrement nos lecteurs de savoir que l'auteur semble s'être informé à bonne source en ce qui concerne les positions syndicales dans notre pays sur cette question controversée. Les syndicats, en effet, eux aussi, «ont une attitude qui varie selon les pays et l'état du marché de l'emploi et surtout qui semble évoluer rapidement ces dernières années. Dans de nombreux cas, ils ne se sont pas encore prononcés officiellement, soit parfois, par manque d'informations sur la question reléguée au second plan puisqu'il s'agit principalement de travailleurs non syndiqués, soit souvent par manque d'unité de vue à ce sujet». Néanmoins, ajoute M^{11e} Cornaz, «un certain nombre de syndicats (ou leurs sections féminines) ont manifesté leurs réticences... estimant que cette forme d'emploi présente de graves dangers». La crainte d'être évincés par une main-d'œuvre plus malléable, moins exigeante en ce qui concerne les conditions de travail et la protection sociale, justifieraiet entre autres ces réticences. Pour les mêmes raisons, d'autres font dans le positif et préconisent d'obvier aux inconvénients du système, par la législation ou les conventions collectives de travail.

Dans ses conclusions, l'auteur, pour éviter des abus « de reconnaître comme point de départ la liberté de travail sans restriction, c'est-à-dire d'accorder également le droit de travailler à un horaire inférieur à l'horaire normal à condition que cette durée plus courte soit voulue par le travailleur». La deuxième condition, c'est d'assurer au moins un certain nombre d'heures de travail, des conditions de travail et des droits à la sécurité sociale analogues à ceux de leurs collègues occupés à temps complet.

M^{11e} Cornaz considère que le volume de l'emploi à temps partiel a peu de chance de se développer, vu l'attitude plutôt réservée non seulement des travailleurs, mais aussi des employeurs. Malgré ce courant défavorable, M^{11e} Cornaz considère que l'extension du travail à temps partiel est souhaitable, à deux conditions. La première c'est l'égalité de traitement avec les autres travailleurs. La seconde,

peut-être plus importante encore, «c'est que l'emploi à temps partiel soit pratiqué

à tous les échelons de la hiérarchie professionnelle».

Voilà une étude approfondie qui mérite d'être lue et méditée par les militants de nos organisations syndicales. Ce n'est pas du travail bâclé, mais une recherche scientifique, solide, susceptible d'éclairer mieux la route à suivre, même si ce n'est pas celle de l'auteur.

Les travailleuses, syndiquées surtout, quand elles ont des responsabilités familiales encore davantage, devraient se pencher plus attentivement sur ce problème complexe. Cette étude consciencieuse, honnête et prudente leur permettra de mieux connaître les différents aspects de la question.

J.M.

Georges Lefranc, professeur agrégé d'histoire. Le mouvement syndical de la libération aux événements de mai-juin 1968. - Chez Payot.

A plusieurs reprises, j'ai eu le plaisir de signaler aux lecteurs de la Revue syndicale suisse les ouvrages de Georges Lefranc concernant le mouvement ouvrier en France.

A cette série de travaux remarquables vient de s'ajouter un nouveau volume. Ainsi que les précédents, il est construit sur une documentation étendue et objective. Georges Lefranc allie à un maniement impeccable des méthodes d'historien une connaissance du mouvement syndical français acquise de l'intérieur, puisqu'il a dirigé le Centre confédéral de culture ouvrière de l'ancienne CGT, au moment où elle groupait encore des syndicalistes de diverses tendances après la reconstitution de son unité.

Lors des événements tumultueux de mai-juin 1968, les syndiqués suisses se sont posés bien des questions:

Quel rôle ont joué les centrales syndicales à cette époque? Dans quelle mesure les syndicats ont-ils appuyé les étudiants?

Pourquoi ont-ils parfois pris leurs distances à l'égard de manifestations qu'ils

n'approuvaient pas dans tous leurs aspects?

Pour comprendre comment nos collègues français sont arrivés à cette situation dont les conséquences ne sont pas toutes prévisibles actuellement, il faut lire le livre de Georges Lefranc.

A certains égards, il peut être considéré comme une œuvre de pédagogie syndicale, car il nous montre non seulement ce qui nous sert, mais encore ce qui nous affaiblit.

Pierre-Reymond Sauvain

Les ouvriers face à la dictature – Tchécoslovaquie. – Editions Force ouvrière. Il faut être reconnaissant à la CGT-Force ouvrière d'avoir consacré une intéressante

publication de plus de 200 pages à la tragédie tchécoslovaque.

Dans la première partie, les auteurs évoquent la révolution dans le calme, avec les prémisses de l'affaissement de l'appareil totalitaire, l'héritage hongrois, les pressions économiques, l'autonomisme slovaque, le mouvement des intellectuels et la résistance ouvrière. Une série de témoignages illustrent la «démocratisation», évoque l'héroïque combat des intellectuels et des ouvriers, le printemps de Prague qui tendait non seulement à raviver la démocratie et les libertés du peuple, mais tout autant à sortir l'économie nationale de la déchéance dans laquelle le bureaucratisme d'un régime a jeté le pays.

L'occupation de la Tchécoslovaquie par les troupes du Pacte de Varsovie, constitue le thème de la deuxième partie. Outre une autre série de témoignages émouvants, il faut mentionner tout particulièrement la longue liste des documents originaux qui permettront au lecteur encore dans le doute de se faire une opinion catégorique sur l'abominable coup de force. Dans cette liste figurent notamment toute une série d'appels, de protestations, de déclarations non seulement du Parti communiste, mais surtout du Conseil central des syndicats tchécoslovaques.

La troisième partie évoque la longue lutte des ouvriers, qui va de la résistance passive à la révolte, pour en revenir à la résistance passive quand le pouvoir tché-